

Image not found or type unknown



Créer un site et rester salarié

Par **lilotop**, le **02/04/2008 à 16:30**

Bonjour,
Je suis surveillante dans un collège depuis 6 ans, je travaille 32h par semaine.
J'aimerais créer un site internet pour y vendre du prêt à porter, tout en restant surveillante (puisque mon contrat s'arrête en août 2009). Ai-je le droit?
Si oui, est ce qu'à l'issue de mon contrat, je toucherai mes indemnités chômage comme prévu ou est ce que cela s'annulera, du fait d'avoir un site?
merci pour vos réponses.